Annexe B
profil de poste personnel de direction - collèges Rep+ 2027

Rectorat de l'académie d'Aix-Marseille

PROFIL DE POSTE
PERSONNEL DE DIRECTION
ETABLISSEMENTS REP+

Intitulé de l'emploi : Principal adjoint

Chef d'établissement : Thierry Bonicel, principal
Type et nom de l'établissement : Collège Belle de Mai
Catégorie financière : 4
Type de logement : Poste non logé

Implantation géographique :

Adresse : 4, rue du Dr Léon Perrin
Commune : MARSEILLE
Code postal : 13 003

Présentation des caractéristiques et du contexte de l'établissement :

Nombre d'élèves : 550

Environnement : Très urbanisé, à proximité immédiate du centre-ville, immeubles d'habitation dégradés mais de type traditionnel (4 étages)

Spécificités internes : UP2A

Principaux indicateurs de l'établissement accessibles sur (préciser : site internet, etc…) : Archipel

Compétences attendues :

En matière de pilotage d'une démarche innovante notamment dans les champs des établissements REP+ (pédagogie, vie scolaire, GRH) : Le dispositif « Apprendre à apprendre » déployé sur l'ensemble des classes de 6° et de 5°, ainsi que les autres dispositifs mis en œuvre pour aider les élèves à progresser nécessitent une bonne capacité à piloter des projets transversaux et à les inscrire dans la durée. En termes de GRH cela signifie des compétences en matière d'animation, de coordination mais aussi de redynamisation, d'harmonisation et de régulation des équipes.

Liées à la spécificité du poste :

- Gestion des situations sensibles, protection et bien-être des élèves
- Repérage des besoins, coordination des accompagnements
- Coopération avec les familles et les partenaires
- Formalisation des procédures, suivi des parcours

Autres compétences :

Points particuliers concernant le poste (à préciser) :

Poste ouvert à un personnel de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministère en charge de l'éducation nationale – titulaire

Stabilité souhaitée de 4 à 6 ans

Expérience de l'éducation prioritaire

Disponibilité

Autres :

Cette fiche doit être envoyée directement par mel à la DIEPAT (diepat.pdir.ak@ac-aix-marseille.fr et diepat.pdir.lz@ac-aix-marseille.fr**), copie au DASEN / DAASEN, pour le vendredi 9 octobre 2026 au plus tard.**